

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, M Karim DEROUICHE(DELTA CONSULT).

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2011

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2010</u>
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations financières		4 040 264	4 388 988	4 088 989
Moins : provisions		(860 100)	(860 100)	(860 100)
	3	<u>3 180 164</u>	<u>3 528 888</u>	<u>3 228 889</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u><u>3 180 164</u></u>	<u><u>3 528 888</u></u>	<u><u>3 228 889</u></u>
ACTIFS COURANTS				
Autres actifs courants	4	571 328	722 713	246 623
Placements et autres actifs financiers	5	6 082 717	4 502 170	6 920 548
Liquidités et équivalents de liquidités		3 780	333	242
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>6 657 825</u>	<u>5 225 216</u>	<u>7 167 413</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>9 837 989</u></u>	<u><u>8 754 104</u></u>	<u><u>10 396 302</u></u>

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2010</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		966 000	1 932 000	1 932 000
Réserves		483 000	483 000	483 000
Résultats reportés		5 884 146	3 673 378	3 673 378
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>7 333 146</u>	<u>6 088 378</u>	<u>6 088 378</u>

Résultat de la période		358 587	1 783 159	3 167 541
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	6	<u>7 691 733</u>	<u>7 871 537</u>	<u>9 255 919</u>
PASSIFS				
PASSIFS COURANTS				
Autres passifs courants	7	2 146 256	882 567	1 140 383
TOTAL DES PASSIFS		<u>2 146 256</u>	<u>882 567</u>	<u>1 140 383</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>9 837 989</u>	<u>8 754 104</u>	<u>10 396 302</u>

ETAT RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31
		2011	2010	Décembre 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus des titres	8	468 368	1 814 463	3 429 039
Autres revenus	9	40 585	247 708	283 308
Reprise sur provisions		-	140 181	140 181
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>508 953</u>	<u>2 202 352</u>	<u>3 852 528</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges nettes sur cession de titres	10	40 630	37 639	1 241
Autres charges d'exploitation	11	109 678	379 351	678 404
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>150 308</u>	<u>416 990</u>	<u>679 645</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>358 645</u>	<u>1 785 362</u>	<u>3 172 883</u>
Produits (Charges) financier(e)s net(te)s		450	-	(1 483)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>359 095</u>	<u>1 785 362</u>	<u>3 171 400</u>
Impôts sur les sociétés		(508)	(2 203)	(3 859)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>358 587</u>	<u>1 783 159</u>	<u>3 167 541</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2011	2010	2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		358 587	1 783 159	3 167 541
Ajustements pour :				
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants		-	(140 181)	(140 181)
Plus values sur cessions d'immobilisations financières		-	(1 215 516)	(2 715 515)
Variations des :				
Autres actifs courants	4	(324 705)	(475 853)	237
Placements et autres actifs financiers	5	886 555	886 273	(1 580 829)
Autres passifs courants	12	1 005 873	269 866	527 682
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>1 926 310</u>	<u>1 107 748</u>	<u>(741 065)</u>

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	13	-	1 759 816	3 608 538
Encaissements provenant de la cession des actions rachetées	6	109 209	5 140	5 140
Décaissements affectés aux rachats par la société de ses propres actions		(99 982)	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>9 227</u>	<u>1 764 956</u>	<u>3 613 678</u>

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Décaissement suite à la réduction du capital	6	(966 000)	(2 898 000)	(2 898 000)
Dividendes et autres distributions	6	(966 000)	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(1 932 000)</u>	<u>(2 898 000)</u>	<u>(2 898 000)</u>

Variation de trésorerie

		<u>3 537</u>	<u>(25 296)</u>	<u>(25 387)</u>
Trésorerie au début de la période		242	25 629	25 629
Trésorerie à la clôture de la période		3 780	333	242

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action.
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n° 2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 Décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 Décembre 2008.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable, les plus values de cession des actions et des parts sociales réalisées.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états intermédiaires par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2010.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31
	2011	2010	Décembre 2010
Titres de participation	3 491 439	3 641 439	3 491 440
Titres immobilisés	500 100	650 100	500 100
Créances immobilisées	(A) 48 725	97 449	97 449
Montant brut	4 040 264	4 388 988	4 088 989

A déduire :

Provisions	(B)	(860 100)	(860 100)	(860 100)
Montant net		<u>3 180 164</u>	<u>3 528 888</u>	<u>3 228 889</u>

A/ CREANCES IMMOBILISEES

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an qui s'élèvent au 30 Juin 2011 à D : 48.725 contre D : 97.449 à l'issue de l'exercice précédent, se rapportent au produit de cession des actions HYDROSOL.

B/ PROVISIONS

L'analyse des provisions se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2010</u>
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100	260 100
	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2011

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	118 754	10.000	4.210	500 000	Souscription et actions gratuites	26.39%
* Société TUNISAVIA	296 673	10.000	3.799	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14.19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	7.500	13.659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	20.56%
* Société MEDIS	24 873	10.000	5.560	138 302	Souscription et actions gratuites	1.54%
* Société Hydrosol Fondation	7 801	100.000	28.983	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17.74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10.000	10.000	100 000	Souscription	10.00%
* Société TUNIFRESH	50	100.000	100.000	5 000	Souscription	1.72%
* Société SOMATRAL	14 271	10.000	28.005	399 654	Achat en bourse et actions gratuites	12.97%
* Société FUCHI-KA	5 000	10.000	10.000	50 000	Souscription	13.33%
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10.000	0.100	1	Rachat	0.03%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100.000	100.000	100	Souscription	0.10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100.000	100.000	100	Souscription	0.01%
* Société SOTUPA	72 347	5.000	4.147	300 000	Souscription et actions gratuites	8.41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	41 582	5.000	2.405	100 000	Souscription et actions gratuites	4.62%
				3 491 439		

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10.000	10.000	300 000	Souscription et achat en bourse
* Société Les grands magasins spécialisés "GSM"	Action	15 010	10.000	10.000	150 100	Souscription
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10.000	10.000	50 000	Souscription
					500 100	
<u>Total des titres immobilisés</u>						

Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décemb re	Variation
	2011	2010	2010	
- Etat, impôts différés	234 844	234 627	235 336	492
- Etat, TVA à reporter	52	246	-	(52)
- VISUAL 2 M Industrie	149 656	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 258	14 258	14 258	-
- Produits à recevoir (a)	362 554	513 969	35 906	(326 648)
- Charges constatées d'avances	2 945	2 938	4 448	1 503
Montant brut	880 309	1 031 694	555 604	(324 705)
A déduire				
- Provisions (b)	(308 981)	(308 981)	(308 981)	
Montant net	571 328	722 713	246 623	

(a) Le montant de D : 362.554, correspond principalement aux dividendes décidés par les assemblées générales ordinaires des sociétés dans lesquelles la société TUNINVEST-SICAR détient des participations.

(b) Les provisions se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 Décemb re
	2011	2010	2010
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391	1 391
Total	308 981	308 981	308 981

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2011	2010	2010	
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées HYDROSOL	97 449	97 449	48 725	
- Actions	744	744	744	
- Titres SICAV				
* Tunisie Sicav	3 817 263	2 655 809	4 698 474	881 211
* Amen première	2 143 006	1 724 721	2 148 803	5 797
* Sicav Amen	15 886	15 301	15 597	(289)
* Amen Trésor	8 369	8 146	8 205	(164)
TOTAL	6 082 717	4 502 170	6 920 548	886 555

Note 6**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES****PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2011**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2009	4 830 000	483 000	1 935 923	(4 841)	1 737 156	8 981 238
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 19 Mai 2010	(2 898 000)					(2 898 000)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 Mai 2010			1 737 156		(1 737 156)	-
Vente des actions propres rachetées			299	4 841		5 140
Résultat de la période close le 30 Juin 2010					1 783 159	1 783 159
Solde au 30 Juin 2010	1 932 000	483 000	3 673 378	-	1 783 159	7 871 537
Résultat de la période close le 30 Juin 2010 (annulation)					(1 783 159)	(1 783 159)
Bénéfice net de l'exercice 2010					3 167 541	3 167 541
Solde au 31 Décembre 2010	1 932 000	483 000	3 673 378	-	3 167 541	9 255 919
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 17 Juin 2011	(966 000)					(966 000)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Juin 2011			3 167 541		(3 167 541)	-
Distribution Dividendes			(966 000)			(966 000)
Vente des actions propres rachetées			9 227			9 227
Résultat de la période close le 30 Juin 2011					358 587	358 587
Solde au 30 Juin 2011	966 000	483 000	5 884 146	-	358 587	7 691 733

Note 7 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2011	2010	2010	
- Etat, TVA à payer	-	-	5 984	(5 984)
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 210	5 867	198	3 012
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	240 000	240 000	240 000	-
- Actionnaires réduction de capital	966 000	-	-	966 000
- Diverses Charges à payer	931	635 700	888 590	42 551
- Créiteurs divers	141	1 000	5 611	294
	5 905			
Total	2 146 256	882 567	1 140 383	1 005 873

Note 8 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2011	2010	2010
- Dividendes des titres de participation	320 865	461 427	507 281
- Dividendes des titres SICAV	76 474	66 197	66 197
- Plus values sur cession de titres de participation	-	1 215 516	2 715 515
- Plus values sur titres SICAV	71 029	71 323	140 046
Total	468 368	1 814 463	3 429 039

Note 9 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	30 Juin		31 Décembre
	2011	2010	2010
- Intérêts des comptes courants	137	327	989
- Rémunération contrat de conseil	-	-	35 000
- Revenus des créances	5 799	247 381	247 319
- Plus value de cession sur titres cotés (*)	34 649	-	-
Total	40 585	247 708	283 308

(*) : Classés au 30 juin 2010 parmi les revenus des titres.

Note 10 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2011	2010	2010
- Moins value réalisées sur cession des titres SICAV	11	-	1 241
- Moins value latentes sur titres SICAV	39 813	37 639	-
- Moins value de cession sur titres cotés	806	-	-
<u>Total</u>	<u>40 630</u>	<u>37 639</u>	<u>1 241</u>

Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2011	2010	2010
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers			
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	80 121	335 346	617 633
- Publicités, publications et relations publiques	2 483	4 679	6 244
- Frais de négociation des titres	7 816	4 956	16 649
- Services bancaires et assimilés	135	60	146
- Jetons de présence	12 000	13 000	13 000
- T.C.L	1 016	4 405	7 718
- Cotisations et dons	1 000	2 000	2 000
- Droit d'enregistrement et de timbre	5 090	14 905	-
- Autres charges	17	-	15 014
<u>Total</u>	<u>109 678</u>	<u>379 351</u>	<u>678 404</u>

Note 12 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

la variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2011	2010	2010
- Total des autres passifs courants au 30/06/2011	2 146 256	-	-
- Total des autres passifs courants au 30/06/2010	-	882 567	-
- Total des autres passifs courants au 31/12/2010	(1 140 383)	-	1 140 383
- Total des autres passifs courants au 31/12/2009	-	(846 702)	(846 702)
- Intérêts sur cessions de titres	-	234 001	234 001
	<u>1 005 873</u>	<u>269 866</u>	<u>527 682</u>

Note 13 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30 Juin		31
	2011	2010	Décembre 2010
- Total créances immobilisées au 30/06/2011	(48 725)	-	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2010	97 449	-	(97 449)
- Total créances immobilisées au 30/06/2010	-	(97 449)	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2009	-	146 174	146 174
- Total des échéances à moins d'un an au 30/06/2011	(97 449)	-	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2010	48 725	-	(48 725)
- Total des échéances à moins d'un an au 30/06/2010	-	(97 449)	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2009	-	48 724	48 724
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2009	-	615 930	615 930
- Encaissement sur cession des actions MEDIS	-	1 377 887	1 377 885
- Encaissement sur cession des actions LAND'OR	-	-	1 800 000
- Intérêts sur cessions titres	-	(234 001)	(234 001)
Total	-	1 759 816	3 608 538

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2011

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DLA
SOCIETE TUNINVEST SICAR**

1 - En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mai 2010 et en application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne d'investissement à capital risque « TUNINVEST – SICAR » pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2011.

2 - Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société **TUNINVEST SICAR**, comprenant le bilan au 30 Juin 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

3 - La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

4 - Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

5 - La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ

d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis, qui et jusqu'à la date de notre intervention, n'a prononcé aucun jugement.

Ainsi, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

6 - Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société **TUNINVEST SICAR** arrêtés au 30 Juin 2011, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 26 Juillet 2011

DELTA CONSULT

Karim DEROUICHE